

Troubles psychiques sévères chez l'enfant : Approche psychopathologique et enjeux thérapeutiques

Parcours concourant au développement des compétences des soignants en pédopsychiatrie

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Compétences visées : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- D'utiliser les outils théoriques adéquats pour mieux comprendre les enjeux psychopathologiques présents chez les enfants rencontrés.
- De cerner et élaborer, à partir de ces enjeux, des objectifs thérapeutiques adaptés.
- D'adapter son engagement personnel dans l'accompagnement de l'enfant (engagement corporel, propositions de support et de médiations, verbalisation...) pour soutenir la dynamique du soin.

CONTENU

- **Abord des bases théoriques fondamentales** relatives aux troubles psychiques sévères chez l'enfant : TSA, troubles psychotiques, pathologies limites de l'enfance.
- **Approche historique, référence aux classifications actuelles** (à leur articulation et à leurs différences), repérage des différents courants théoriques.
- **Repérage des signes cliniques relatifs à ces troubles** : Approfondir la compréhension de leur fonctionnement, abordé sous un angle psychopathologique (soit quels sont les processus et mécanismes qui s'y trouvent impliqués).
- **Identification des enjeux** concernant la prise en charge et l'accompagnement de ces troubles.
- **Description :**
 - **des axes de travail** relatifs à la prise en compte des particularités comportementales de ces enfants et réflexion autour du positionnement clinique du soignant.
 - **des principes généraux permettant l'organisation d'activités** médiatisées et structurées.
- **Travail d'élaboration clinique** à partir de situations concrètes et de problématiques impliquant ces mêmes troubles.

Références théoriques : A. Bullinger, E. Bick, W.R. Bion, A. Brun, G. Haag, M. Klein, M. Mahler, D. Meltzer, F. Tustin, C. Trevathen, R. Roussillon, D.-W. Winnicott...

A la 2^{ème} session : Mise en place et suivi d'amélioration par le biais de

- Travail autour des concepts à partir d'échanges cliniques.
- Travail sur la pratique professionnelle à partir d'analyse de cas cliniques, présentés par l'intervenant mais aussi par les stagiaires.
- Reprise des travaux intersession pour un travail d'analyse en groupe.

MÉTHODOLOGIE et OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Formation présentielle en groupe.
- Validation des attentes des stagiaires.
- Apports théoriques, travail d'élaboration théorico-clinique.
- Travail sur la pratique professionnelle à partir d'analyse de cas cliniques, présentés par l'intervenant mais aussi par les stagiaires (avec une attention particulière portée à un travail écrit à élaborer entre les deux sessions).
- Apports d'outils d'évaluation clinique.
- Echanges interactifs entre les participants et le formateur.
- Evaluation des acquis tout au long de la formation.
- Remise de documents sous forme digitale.

Sanction de la formation :

- Un tour de table est effectué à la fin de la formation avec les participants.
- Un questionnaire d'évaluation du stage est rédigé en fin de stage par chaque participant.
- Une attestation de présence – certificat de réalisation ainsi qu'une attestation de fin de formation sera transmise à chaque stagiaire.

Moyens pédagogiques et matériel mis à disposition : salle de formation équipée de tables, chaises, tableau et vidéoprojecteur.

Suivi de la formation : un questionnaire post-formation sera communiqué aux stagiaires dans les semaines qui suivent la formation.



Public

Personnel soignant et éducatif

Intervenant

Jérôme BOUTINAUD,
Psychomotricien D.E.,
Psychologue clinicien, Maître de
Conférence Paris Descartes

Durée

4 jours en 2 sessions de 2 jours
(28 h)

Tarif :

Nous contacter

Documents contractuels

Toutes les actions de formation dispensées par S'Pass Formation font l'objet d'une convention de formation. Ces documents accompagnés du règlement intérieur, de l'attestation d'informations préalables à l'inscription, de la fiche descriptive d'action de formation, complètent le devis détaillé.

Engagement qualité de l'organisme prestataire d'actions de développement des compétences :

L'organisme satisfait aux exigences du Décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.

Mis à jour le 11/06/2026